

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Evangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 06 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 36 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 25 — —	Direct-Mixte.
5 — 31 — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Plate, 24 f.
Six mois, — 10	— 13
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le ministre des affaires étrangères a, par or-
dre de l'Empereur, adressé la dépêche suivante
aux ambassadeurs de Sa Majesté à Londres et à
Saint-Petersbourg :

« Paris, 50 octobre 1862.

« Monsieur, l'Europe suit avec un douloureux
intérêt la lutte engagée depuis plus d'une année
sur le continent américain. Les hostilités ont pro-
voqué des sacrifices et des efforts propres à ins-
pirer assurément la plus haute idée de la persé-
vérance et de l'énergie des deux populations ;
mais ce spectacle, qui fait tant d'honneur à leur
courage, elles ne l'ont donné qu'au prix de cala-
mités sans nombre et d'une prodigieuse effusion
de sang. A ces effets d'une guerre civile qui a
pris, dès le principe, de si vastes proportions,
vient encore s'ajouter l'appréhension d'une guerre
servile qui mettrait le comble à tant d'irrépara-
bles malheurs.

« Les souffrances d'une nation envers laquelle
nous avons toujours professé une amitié sincère
auraient suffi pour exciter vivement la sollicitude
de l'Empereur, lors même que nous n'eussions pas
été atteints par le contre-coup de ces événements.

« Sous l'influence des rapports étroits que
l'extension des échanges a multipliés entre les
diverses régions du globe, l'Europe a ressenti
elle-même les conséquences d'une crise qui taris-
sait l'une des sources les plus fécondes de la ri-
chesse publique et qui devenait pour les grands
centres de travail la cause des plus pénibles
épreuves.

« Ainsi que vous le savez, monsieur, lorsque
le conflit a éclaté, nous avons regardé comme
un devoir d'observer la plus stricte neutralité, de
concert avec les autres grandes puissances mari-
times, et le cabinet de Washington a maintes
fois reconnu la loyauté avec laquelle nous avons
suivi cette ligne de conduite. Les sentiments qui
nous l'ont tracée sont demeurés invariables ;
mais loin d'imposer aux puissances une attitude
qui ressemblerait à de l'indifférence, le caractère
bienveillant de cette neutralité doit plutôt les por-
ter à se rendre utiles aux deux parties, en les aid-
ant à sortir d'une position qui, pour le mo-
ment du moins, paraît sans issue.

« Il s'est établi entre les belligérants, dès le
début de cette guerre, une pondération de forces
qui, depuis lors, s'est presque constamment
maintenue, et après tant de sang versé ils se
trouvent aujourd'hui, sous ce rapport, dans une
situation qui n'a pas sensiblement changé. Rien
n'autorise à prévoir prochainement des opérations
militaires plus décisives. D'après les dernières in-
formations parvenues en Europe, les deux ar-
mées seraient, au contraire, dans des conditions
qui ne permettraient ni à l'une ni à l'autre d'espé-
rer, dans un court délai, des avantages assez
marqués pour faire pencher définitivement la
balance et accélérer la conclusion de la paix.

« Cet ensemble de circonstances, monsieur,
signale l'opportunité d'un armistice auquel,
d'ailleurs, dans l'état des choses, aucun intérêt
stratégique ne semble faire obstacle. Les disposi-
tions favorables à la paix qui commencent à se
manifester, dans le Nord comme dans le Sud,
pourraient, d'autre part, seconder les démarches
qui seraient tentées pour recommander l'idée
d'une trêve.

« L'Empereur a donc pensé qu'il y aurait lieu
d'offrir aux belligérants le concours des bons offi-
ces des puissances maritimes, et Sa Majesté m'a
chargé d'en faire la proposition au gouvernement
de Sa Majesté Britannique, ainsi qu'à la cour de
Russie. Les trois cabinets s'emploieraient, tant à
Washington qu'après les Etats confédérés, afin
d'amener une suspension d'armes de six mois,
pendant laquelle tout acte de guerre, direct ou in-
direct, devrait provisoirement cesser sur mer
comme sur terre, et qui pourrait au besoin être
prolongée ultérieurement.

« Ces ouvertures, je n'ai pas besoin de le dire,
monsieur, n'impliqueraient de notre part aucun
jugement sur l'origine ou l'issue du différend, ni
aucune pression sur les négociations qui s'enga-
geraient, il faut l'espérer, à la faveur de l'ar-
mistice. Notre rôle consisterait uniquement à
aplanir les obstacles et à n'intervenir que dans la
mesure déterminée par les deux parties. Nous ne
nous croirions point appelés, en un mot, à
préjurer, mais à préparer la solution des diffi-
cultés qui se sont opposées jusqu'ici à un rappro-
chement entre les belligérants.

« L'accord des trois cours, au surplus, ne ré-
pondrait-il pas assez de leurs intentions ? N'im-

primerait-il pas à leur démarche un caractère
évident d'impartialité ? Agissant de concert, elles
réuniraient les conditions les plus propres à ins-
pirer la confiance : le gouvernement de l'Empe-
reur, par les traditions constantes de la politique
française à l'égard des Etats-Unis ; l'Angleterre,
par la communauté des races ; la Russie, par les
témoignages d'amitié dont elle n'a cessé de don-
ner des preuves au cabinet de Washington.

« Si l'événement ne devait pas justifier l'espoir
des trois puissances, et si l'ardeur de la lutte
l'emportait sur la sagesse de leurs conseils, cette
tentative n'en serait pas moins honorable pour
elles. Elles auraient rempli un devoir d'humani-
té plus spécialement indiqué dans une guerre où
la passion rend difficile aux deux adversaires tout
essai direct de négociation. C'est la mission que
le droit public assigne aux neutres, en même
temps qu'il leur prescrit une rigoureuse impar-
tialité, et jamais ils n'auraient fait un plus noble
usage de leur influence qu'en l'exercant pour l'ef-
forcer de mettre un terme à une lutte qui cause
tant de souffrances et compromet de si grands
intérêts dans le monde entier.

« Enfin, même en demeurant sans résultat im-
médial, ces ouvertures ne resteraient peut-être
pas entièrement inutiles, car elles pourraient en-
courager le mouvement des esprits vers les idées
de conciliation, et contribuer ainsi à hâter le mo-
ment où le retour de la paix deviendrait pos-
sible.

« Je vous invite, monsieur, à présenter ces con-
sidérations, au nom de Sa Majesté, à lord Rus-
sell et à M. le prince Gortschakoff, en les priant
de vous informer des intentions du gouvernement
de Sa Majesté Britannique, et de la cour de
Russie.

« Vous voudrez bien également lui dire que
j'écris dans les mêmes termes à l'ambassadeur
de l'Empereur à Saint-Petersbourg et à Londres.
« Agréez, etc. DROUYN DE LHUYS. »

Le Morning-Herald dit que le conseil des mi-
nistres s'est occupé hier de la proposition fran-
çaise relative à un armistice entre les belligérants
américains. La discussion a été longue et animée.
Le conseil a résolu d'ajourner sa décision jus-
qu'au moment où le résultat des élections amé-

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

XXXIV.—LE MIRACLE DE L'AUMÔNE.

Près de trois mois s'étaient écoulés, depuis la scène
que nous venons de retracer, lorsque le facteur entra,
un matin, dans le cabinet de M. Delapalme, où ce der-
nier était occupé à vérifier le compte d'un de ses créan-
ciers d'Evreux, avec lequel il ne se trouvait pas d'accord.

M. Delapalme émergea le registre du facteur, qui
sortit aussitôt, — et prit connaissance de la dépêche qui
lui était expédiée, et qui paraissait importante, à en juger
par le soin pris pour sa remise.

À peine M. Delapalme eut-il jeté les yeux sur la lettre
qu'il venait de recevoir, que son front se rembrunit et
accusa un profond désespoir. Il parut réfléchir un ins-
tant, leva les yeux au ciel, comme pour implorer un su-
prême conseil, puis les abaissa douloureusement vers la
terre : la lettre qu'il tenait s'échappa alors de ses mains
et tomba dans la corbeille placée sous son bureau et
destinée à recevoir les papiers inutiles.

Une heure après, le cabinet de M. Delapalme était fait,
c'est-à-dire rangé, épousseté, balayé, — et la corbeille,

vidée. Les papiers qu'elle contenait avaient été, selon
l'habitude, portés à la cuisine pour allumer le feu.

On servit bientôt le déjeuner, et le père et la fille pri-
rent place, en face l'un de l'autre, à la petite table où,
quelques mois auparavant, Edmée et Marguerite s'étaient
assises.

Hélas ! les temps étaient bien changés, car, à cette
époque, un seul malheur avait fondu sur la maison, et,
depuis lors, un autre avait suivi, comme pour justifier le
proverbe : « Un malheur ne va jamais seul. »

Au lendemain de l'incendie, l'espérance restait : l'usi-
ne pouvait être relevée ; après l'arrêt rendu par la Cour
impériale de Rouen, tout espoir s'était évanoui...

M. Delapalme arrêta sur sa fille un de ces regards at-
tendris et mouillés de larmes qui s'échappent des yeux
des pères, aux heures suprêmes. On dirait d'une âme
qui se fond en tendresse, pour former une divine égide
à l'être qu'elle couve de son amour et pour lequel elle
frémit de crainte, comme la mère, pour le fruit de ses
entrailles, en présence d'une grande convulsion de la
nature. Jamais le pauvre père ne s'était montré si dou-
cement attentif envers sa fille ; il semblait qu'il la vit
pour la dernière fois, que la mort fût là, prête à lui ravir
son enfant bien-aimée, pour laquelle il eût affronté
mille trépas.

— Mange, mon Edmée, disait-il ; prends des forces

pour conserver ta belle santé, ton teint de lis et de ro-
ses, comme disent les poètes. Veux-tu de ceci ? ou de
cela, ma fille chérie ?... Voyons ! dis-moi ton goût...
Ne te gêne pas avec ton père. Veux-tu que je te fasse
préparer autre chose ? ce que tu voudras, pourvu que
nous l'ayons, car nous ne sommes pas ici à Paris, où
l'on peut se procurer tout ce qu'on veut, — avec de l'ar-
gent.

Et la blonde enfant faisait tout ce qu'elle pouvait pour
cacher sa tristesse et répondre à tant de sollicitude. Elle
alla même jusqu'à affecter une douce gaieté ; mais elle
ne put parvenir à tromper son père, et le père et la fille
se séparèrent bientôt, pour aller chacun de son côté
donner cours à sa douleur.

« Pauvre père ! s'écria Edmée, lorsqu'elle fut dans
sa chambre. Comme il m'aime... Oh ! cet amour du ciel,
qui faisait ma joie et ma fierté, je le voudrais voir
maintenant s'affaiblir ; mais loin de diminuer, il ne fait
que s'augmenter, que s'accroître de toute la douleur qui
torture le pauvre cœur qui le renferme.

Je t'ai bien compris, va, père... J'ai pénétré le se-
cret du redoublement de sollicitude dont tu entourais
tout à l'heure ton enfant... Cela voulait dire que ta
pauvre âme était plus malade que jamais... Que tout
est fini, bien fini pour nous en ce monde, qu'il ne nous
reste plus que les yeux pour pleurer ! Qui sait même si

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN très-affrui, place de Nantilly, derrière l'église, avec diverses servitudes et une glacière en parfait état.

S'adresser audit notaire. (528)

A VENDRE

TRÈS-BEAUX COTRETS à prix réduit.

S'adresser, pour les visiter et en traiter, au sieur Michel Paimparé, au magasin de M. Boutet-Bruneau, rue du Petit-Versailles, ou à M. Boutet-Bruneau, levée d'Enceinte. (558)

VENTE

A L'AMIABLE,

D'UNE BELLE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur,

Occupée en dernier lieu par le sieur Morichon, marchand de bois.

S'adresser pour traiter à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur (531)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE AUBERGE

Située sur le Quai, occupée par M. Siroteau.

S'adresser à M. CHUDEAU père.

AVIS.

Veuve ROBIN-PROUTIERE a l'honneur d'informer le public qu'elle recoit tous les jours des champignons frais et des huitres de plusieurs provenances. Elle tient, comme par le passé, fromages de toute espèce, poisson de mer.

Conserves alimentaires, telles que : Sardines, thon, anchoix, petits-pois, champignons, tomates, cornichons, olives, etc.

Chauffage économique :

Coke rendu à domicile, ou pris à l'usine à gaz.

CHARBONS DE TERRE.

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE,

à Paris, 87, rue Richelieu.

MM. Mollay, } à Saumur,
Haloppé, } rue Bodin, 22,
agents pour l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Dablan-court. (491)

ELIXIR
ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, eciaque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'Année 1863.

Le public est prévenu que le 20 novembre 1862, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1863.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

Désignation de Fournitures.

1 ^{er} GROUPE	Viande	kilogramme.
2 ^e GROUPE	Pain 1 ^{er} qualité	id.
3 ^e GROUPE	Vin rouge	litre.
	Vin blanc	id.
3 ^e GROUPE BIS	Bière	id.
	Chocolat	kilogramme.
4 ^e GROUPE	Gluten granulé	id.
	Semoule et crème de riz	id.
	Vermicelle	id.
	Riz	id.
	Fleur de farine	id.
5 ^e GROUPE	Pommes de terre	id.
	Carottes et navets	id.
6 ^e GROUPE	Œufs	nombre.
	Beurre	kilogramme.
6 ^e GROUPE BIS	Lait	litre.
	Farine d'orge	kilogramme.
7 ^e GROUPE	Farine de seigle	id.
	Orge en grains	id.
	Haricots	id.
	Lentilles	id.
	Pois	id.
7 ^e GROUPE BIS	Paille de couchage	id.
	Alcool	id.
	Miel blanc	id.
	Miel jaune	id.
	Sucre (lumps blanc)	id.
	Pruneaux	id.
	Sel	id.
	Huile d'olives	id.
	Vinaigre	id.
	Bougies stéariques	id.
8 ^e GROUPE BIS	Chandelles	id.
	Huile à brûler	id.
8 ^e GROUPE	Savon ordinaire	id.
	Cristaux de soude	id.
9 ^e GROUPE	Saindoux de 1 ^{re} qualité	id.
	Linge à bandes roulées	id.
9 ^e GROUPE	Linge à grand linge	id.
	Linge à petit linge	id.
	Charpie de fil	id.
	Charpie de chanvre	id.
	Charpie de filasse épurée	id.
10 ^e GROUPE	Bois à brûler	quintal métrique.
	Charbon de bois	hectolitre.
	Id. de terre	quintal métrique.
	Coke	id.
	Fagots d'allumage	nombre.
11 ^e GROUPE	Objets de bureau	maisons.
	Id. id.	nombre.
	Id. id.	kilogramme.
12 ^e GROUPE	Piols à médecine	nombre.
	Faïence et porcelaine	id.
	Terre et grès	id.
13 ^e GROUPE	Verre	id.
	Blanchissage	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent, à l'exception du pain, pour la fourniture duquel les soumissions stipuleront un rabais sur les mercu-

riaux successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1862, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, sucre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 11 octobre 1862.

Le Sous-Intendant militaire,
BROU.

(494)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auront pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

FABRIQUE A ROUEN
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45
PARACHUTE DES CHEVEUX
MAISON A PARIS
Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (457)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,